



Est-ce une forme de vente forcee ?

Par **TRACHICARPUS**, le **02/02/2008** à **22:59**

Bonjour,rrnrje suis client d'une société de VPC de monnaies de collection. Ily a peu de temps, ils ont envoyé un courrier me disant que, en tant que bon client, j'allai recevoir un agenda historique gratuit. Jusque là, rien de spécial... or, sur leur lettre, il précisent aussi que : "sans instruction contraire de votre part, je vous adresserai, en septembre prochain, le livre "agenda mémoire 2009", sans engagement et à l'examen gratuit. Vous pourrez le conserver, si vous le souhaitez, au prix spécial abonné de 28.81 € (+ frais de traitement). Autrement, il vous suffit de nous appeler au 02.32..."rrnrMême si c'est sans engagement, je n'aime pas trop que l'on me "force" la main... rnrnCe genre d'offre "inversée" ou il faut se manifester pour dire que l'on ne veut pas recevoir quelque n'est elle pas assimilée à de la vente forcée ? rnrnmerci d'avance si quelqu'un a une info.rnrncordialement,